

Flavescence dorée : progression du foyer de Bouzon-Gellenave

L'an dernier, un foyer de flavescence dorée a été révélé sur la commune de Bouzon-Gellenave, malgré l'application des méthodes prophylactiques et la réalisation des traitements, la maladie a fortement progressé.

En effet, une parcelle de colombard qui, l'an dernier, comptait 3 ceps flavescents, en compte désormais près de 300 !

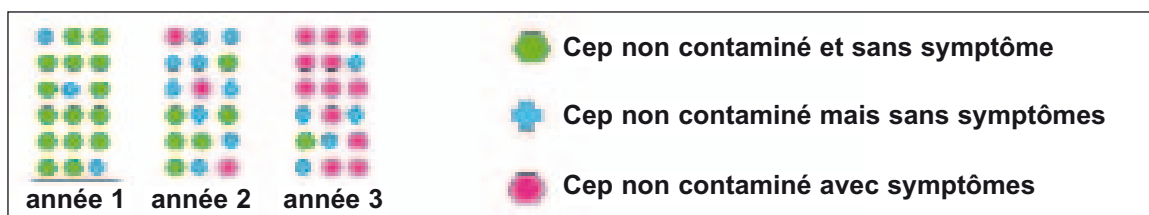
En 2 ans, la parcelle est condamnée et devra être arrachée. Cette recrudescence de la maladie s'explique par le fait que les symptômes ne s'expriment que l'année suivant l'inoculation du phytoplasme par la cicadelle.

La prospection demeure essentielle dans la lutte contre la flavescence dorée. Rappelons également que si cette maladie se propage, additionnée aux maladies du bois, elle condamnera le vignoble.

Les fiches de prospection, disponibles sur le site <http://www.gers-chambagri.com/> sont à renvoyer avant 15/10/12 à l'adresse suivante: Chambre d'Agriculture du Gers, Virginie Humbert, route de Mirande, BP70161, 32003 Auch cedex ou par fax : 05.62.61.77.07.



Evolution des phytoplasmes dans une parcelle sur 3 années



Pour plus de renseignements, contactez la Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques, Virginie Humbert au 05 62 61 77 13